

Image not found or type unknown



Location 2 appartements

Par **Sm95**, le **06/11/2024** à **10:04**

Bonjour, je suis actuellement hébergée à titre gratuit chez ma mère mais je vais prochainement prendre un appartement en location avec mon copain en difficulté. Sauf que pour des raisons personnelles, je compte garder l'adresse de chez ma mère comme résidence principale et avoir le nouveau logement comme résidence secondaire. Quant à mon copain, notre logement en commun sera sa résidence principale vu qu'il y habitera tout le temps. Est-ce que cette situation peut-être envisageable? Et comment ça se passe de mon côté pour ma résidence secondaire au niveau administratif (préfecture, impôts, etc)? Merci d'avance

Par **janus2fr**, le **06/11/2024** à **12:44**

Bonjour,

Vous allez donc être locataire en titre sur ce bail ? Attention, s'il s'agit d'un bail sous loi 89-462, ce logement devra être votre résidence principale.